

Sion Festival Concours Junior

Concours International de Violon Tibor Junior, Suisse
Tibor Junior International Violin Competition, Switzerland

Edition 2018 – Règlement du Concours

PRÉAMBULE

Le Concours de jeunes talents de violon vise à trouver non seulement des virtuoses mais aussi de futurs musiciens. Tout au long des épreuves de la compétition, les candidats seront accompagnés d'un orchestre : au premier tour par l'orchestre de la Haute école de musique de Lausanne HEMU - et au second tour ainsi qu'à la finale par la Kremerata Baltica.

Tous les concurrents non admis au deuxième ou dernier tour auront la possibilité d'assister à une masterclass gratuite, dirigée par des membres du jury.

Les candidats non sélectionnés à chaque tour rejoindront le jury pour le tour suivant et participeront à des représentations publiques et à des concerts.

Au premier tour, les candidats joueront en duo avec un autre candidat. Au second tour et en final les candidats joueront en duo avec les membres du jury.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours international de Violon Tibor Junior, Suisse, est ouvert, sans distinction de sexe ni de nationalité, à tous les violonistes nés entre le **23 août 2004** et le **31 août 2000** (de 14 à 17 ans).

PROGRAMME

Chaque candidat effectue une sélection d'œuvres dans les listes mentionnées ci-dessous :

Pré-sélection par vidéo:

- a. Un caprice au choix :
 - Paganini
 - Wieniawski

- b. Un 1er mouvement d'une sonate au choix :
 - Mozart
 - Beethoven
 - Schubert

1er TOUR – avec l'orchestre de l'HEMU

- a. Vivaldi
Une des quatre saisons : Printemps, Été, Automne, Hiver

- b. Paganini Schumann

Un des caprices suivants : N° 9, 11, 13, 21 ou 24

(arr. pour violon et orchestre par Andrei Pushkarev, d'après la version Paganini Schumann)

- c. Pärt
Passacaglia pour 2 violons (sera jouée avec un autre candidat – la partie à interpréter sera annoncée le 30 mai).

2^{ème} TOUR – avec la Kremerata Baltica

- a. Schubert
Rondo pour violon & cordes en la Majeur, D 438
ou Konzertstück en ré Majeur, D345 (arr. Pushkarev, pour orchestre à cordes)
- b. Weinberg
Concertino (Seulement 1^{er} ou 2^{ème} ou 3^{ème} mvt)
- c. Sarasate
Navarra op. 33, (avec un membre du jury, le candidat doit préparer la partie de 1^{er} violon)

FINALE – avec la Kremerata Baltica

- a. Bach
2^{ème} mvt du Concerto pour deux violons en ré mineur, BWV 1043, (joué avec un membre du jury, le candidat doit préparer la partie de 1^{er} violon)
- b. Une des pièces suivantes:
- Tchaikovsky : Valse-Scherzo Op. 34
- Paganini : La Campanella
- Waxman : Carmen Fantasy
- Saint-Saëns -Ysaye : Valse Caprice
- c. BIS : Violon solo : Choix libre de pièce(s) composée(s) après 1970 - 7' maximum

ENVOI DU PROGRAMME

Les candidats sont tenus d'envoyer leur programme jusqu'au **10 avril 2018 à minuit**. Des modifications peuvent exceptionnellement être effectuées jusqu'au **30 juin 2018** au plus tard. Passé ce délai, plus aucun changement ne pourra être apporté au programme.

PARTITIONS

Les candidats doivent utiliser les partitions originales des œuvres qu'ils interprètent. La direction du Concours ne peut être tenue responsable d'éventuelles fraudes de la part d'un candidat en ce domaine (utilisation publique de copies illégales). Les candidats sont tenus de fournir à la direction du Concours une copie des partitions interprétées. Ils peuvent le faire à leur arrivée à Sion, au plus tard le 22 août 2018 à 17h00.

INSCRIPTIONS

Le délai pour l'inscription complète (avec vidéo) est fixé au **10 avril 2018 à minuit**. L'inscription se fait directement en ligne sur le site internet **www.tibor-junior.com**, les envois postaux ne sont pas admis !

L'inscription ne sera définitive qu'après la validation en ligne (merci de veiller à la qualité des fichiers joints) :

- Une justification officielle de l'âge du candidat (acte de naissance ou photocopie du passeport).
- Un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, titres obtenus, activités professionnelles).
- Deux photographies récentes d'excellente qualité et libres de droit : un portrait et une en situation de jeu avec le violon.
- Un enregistrement vidéo non édité contenant le programme exigé pour le dossier de sélection, portant la date et le lieu d'enregistrement.

Les candidats sont responsables de l'obtention de leur visa pour la Suisse pour la durée du Concours et sont priés d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à son obtention. Le Concours décline toute responsabilité en la matière.

Le choix des œuvres indiquées sur le formulaire d'inscription est définitif, sauf cas exceptionnel validé par la direction du Concours.

Les candidats inscrits et sélectionnés qui seraient dans l'impossibilité de participer au Concours sont tenus d'avertir immédiatement l'organisateur.

TAXE D'INSCRIPTION

La taxe d'inscription de CHF 100.- (cent francs suisses) pour les candidats sélectionnés aux épreuves publiques. Elle est à payer en une seule fois, selon la procédure en ligne. La taxe d'inscription n'est en aucun cas remboursée.

DÉROULEMENT

Chaque candidat est accompagné par l'orchestre du Concours durant les deux premiers tours et la finale. Les temps de répétitions avec l'orchestre sont les suivants :

- 30 minutes pour le premier tour
- 45 minutes pour le deuxième tour
- 45 minutes pour la Finale

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce temps de répétition selon le nombre de candidats ou dans le cas de conditions exceptionnelles. Il en avertira les candidats au plus tôt.

Les répétitions avec orchestre sont privées. En revanche, toutes les épreuves sont publiques.

La réservation des salles privées pour les répétitions sera faite par l'Organisation du Concours. Elle garantira un même temps de travail à chaque candidat (au moins de 2h par jour et au moins 30 min avant chaque passage).

Le programme complet comprend une épreuve (sur fichier informatique) et trois épreuves publiques, qui pourront être enregistrées.

Les pièces suivantes peuvent être exécutées avec la partition :

- Premier tour : Pärt, Passacaille
- Deuxième tour : Sarasate, Navarra op. 33,
- Finale :
 - Bach, 2ème mvt. Concerto pour 2 violons en ré mineur, BWV 1043
 - La pièce contemporaine pour violon solo écrite après 1970.

Toutes les autres œuvres doivent être interprétées de mémoire.

PRÉSÉLECTIONS

Le but des présélections sur support vidéo est de choisir au maximum 12 candidats invités à participer aux épreuves publiques du Concours. Cette écoute a lieu à huis clos en présence d'un Jury international présidé par le Président du Jury du Concours 2018. Les noms des candidats sélectionnés seront publiés sur notre site internet dès le 30 mai 2018. Ils seront avertis personnellement et recevront avant le 30 mai 2018 la convocation officielle (par e-mail) mentionnant le lieu et l'heure auxquels ils devront se présenter personnellement à Sion.

TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort qui déterminera l'ordre de passage des candidats pour toute la durée de la compétition. Il sera organisé à Sion le **jeudi 23 août 2018 à 11h30**.

Si une raison de force majeure empêche un candidat d'être présent à cette séance, il est tenu d'en justifier les raisons au moins 72 heures avant le tirage au sort. A sa demande expresse, une personne désignée par le candidat ou un représentant du Concours tirera au sort un numéro à sa place. Le candidat est prié de s'informer immédiatement auprès du secrétariat du jour et de l'heure auxquels il doit se tenir à la disposition du Jury pour sa prestation en première épreuve.

L'ordre fixé par le tirage au sort ne pourra pas être modifié, sauf si, en cas de force majeure, la direction en décide autrement. Dans tous les cas, seule la direction du Concours est habilitée à prendre cette décision.

De manière générale, le Concours s'engage à respecter les horaires fixés pour chaque candidat à l'issue du tirage au sort. De même, chaque candidat a l'obligation, une fois l'ordre de passage et l'horaire connus, de se présenter avant chaque épreuve dans les délais qui lui auront été communiqués.

ÉPREUVES PUBLIQUES

Le Concours comporte les étapes suivantes :

- 1er tour, vendredi 24 et samedi 25 août 2018, répétition jeudi 23 et vendredi 24
- 2ème tour, lundi 27 août 2018, répétition dimanche 26 août 2018
- Finale, mercredi 29 août 2018, répétition mardi 28 août 2018

Les résultats sont proclamés après chaque tour. Les décisions du Jury sont sans appel.

PRIX

- Premier Prix : CHF 8'000.-
- Deuxième Prix : CHF 5'000.-
- Troisième Prix : CHF 3'000.-
- Prix du public : CHF 500.-

D'autres prix spéciaux pourront être décernés.

A l'issue du 2e tour, les candidats non sélectionnés pour l'épreuve suivante recevront une attestation de participation. Les Prix seront remis aux Lauréats à la fin de l'épreuve finale.

Ultérieurement, les Lauréats peuvent être invités à participer à des concerts en tant que soliste, notamment au concert d'ouverture du concours « il piccolo violino ». (www.ilpiccoloviolinomagico.it)

Tous les candidats sont tenus de répondre aux sollicitations des médias pendant la durée du Concours. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner ces médias et avertira les candidats des demandes éventuelles d'interviews ou de photos qui lui seront soumises.

MASTERCLASS

Les candidats éliminés lors des deux premiers tours pourront participer à une masterclass avec des membres du jury.

Les finalistes participeront à une masterclass avec Ana Chumachenco le 30 août 2018.

JURY

Le jury est composé des personnalités musicales suivantes :

- Ana Chumachenco
- Yuzuko Horigome
- Miroslava Kotorovich
- Gidon Kremer
- Kyung Sun Lee
- Svetlin Roussev
- Pavel Vernikov

A chaque tour, les candidats non sélectionnés font partie du jury pour le tour suivant et pourront participer à des concerts publics.

DÉCISIONS DU JURY

Le Jury peut à tout moment modifier le programme des épreuves, en tenant compte des œuvres annoncées par chaque candidat. Il se réserve également le droit d'interrompre l'exécution d'une pièce s'il estime qu'il s'est fait une opinion suffisante, bonne ou mauvaise, du candidat.

Dès la fin de la première épreuve, deux ou trois membres du Jury se tiendront à la disposition des candidats non retenus pour la suite de la compétition pour commenter leurs prestations.

Les délibérations du Jury sont régies par un règlement interne.

Les décisions du Jury sont sans appel.

ACCUEIL, TRANSPORTS ET LOGEMENT

Les candidats doivent impérativement se présenter au bureau du Concours, à Sion, au plus tard le **jeudi 23 août 2018 à 10h00**. Une carte détaillée pour se rendre au bureau du Concours (15 minutes à pied de la gare CFF) sera fournie aux candidats une fois leur sélection confirmée. L'organisateur leur

remettra également une carte de candidat ainsi que toutes les informations utiles pour leur séjour à Sion.

Tous les frais de séjour et de voyage sont à la charge des participants.

Le Concours propose une liste de possibilités de logement. Les candidats doivent s'occuper eux-mêmes de leur réservation auprès des familles, chambres d'hôtes et hôtels. Les personnes accompagnant les candidats sont responsables de leur propre logement.

Le Concours ne participe pas au frais de repas. Les candidats reçoivent une liste de restaurants où ils peuvent bénéficier de réductions.

Le Concours offre aux participants de la Finale un montant de 300.- à titre de participation aux frais de déplacement, sauf s'ils sont domiciliés à moins de 300 km de Sion.

Les candidats ont la responsabilité de contracter une assurance maladie et accidents pour la durée de leur séjour à Sion.

DROITS

En validant le formulaire d'inscription en ligne, les candidats déclarent accepter les conditions générales du présent règlement, dont seule la rédaction en langue française fait autorité.

Les organisateurs du Concours ont le droit illimité d'enregistrer, de reproduire et de diffuser gratuitement, à la radio, à la télévision, sur vidéo, CD, DVD, ou tout autre support toutes les prestations des candidats liées au concours (y.c. masterclasses). Il en va de même pour les éventuelles interviews et/ou séances photos accordées aux médias.

En cas de doute, la version française du présent règlement fait foi.

ORGANISATION

Concours International de Violon Tibor Junior, Suisse

c/o FONDATION SION VIOLON MUSIQUE – Place Ambuel 7 – CH-1950 Sion

info@sion-festival.ch / www.tibor-junior.ch